

ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

**Vous avez des difficultés
pour vous soigner ?**



Faites le point
sur votre situation
avec votre conseiller

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé



dans vos démarches
de soins



dans vos démarches
administratives

EN PRATIQUE

Votre conseiller accompagnement santé :



- vous contacte par téléphone



- réalise avec vous un bilan de vos droits et de vos besoins



- vous oriente et vous accompagne pour vos démarches en lien avec votre santé



- se tient informé de votre situation et vous aide à trouver des solutions

En étant accompagné :



- vous êtes à jour de vos droits



- Vous savez mieux vous orienter dans le parcours de soins



- vous êtes plus autonome dans vos démarches

Votre conseiller



Et sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)...

Informez-vous sur les aides auxquelles vous avez droit.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

VOS DROITS ET VOS SOINS

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT SANTÉ



Avec votre accord, votre interlocuteur communique vos coordonnées et vos besoins à votre CPAM.



Vous êtes alors contacté(e) par téléphone par un conseiller accompagnement santé.



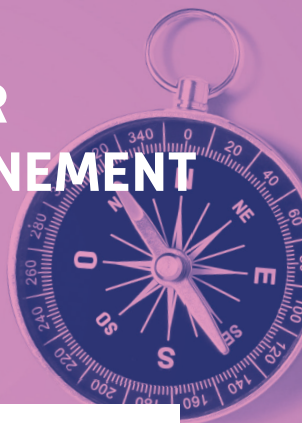
Le conseiller réalise avec vous un bilan de vos droits et de vos besoins.



Le conseiller vous oriente et vous accompagne pour vos démarches en lien avec votre santé.

ameli.fr

VOTRE CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SANTÉ



Nom

Téléphone

E-mail



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS POUR VOUS SOIGNER ?

UN CONSEILLER
ACCOMPAGNEMENT SANTÉ
EST LÀ POUR VOUS.



Qu'est-ce que c'est ?

Un conseiller qui vous accompagne pour vos démarches en lien avec votre santé.



Dans quel cas ?

Si vous ne savez pas comment faire ou si vous avez des difficultés financières pour réaliser vos démarches et vos soins.



Comment ça marche ?

Vous pouvez nous en parler ici, ou contacter votre caisse d'assurance maladie.